



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5425

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, l'association RCF Lyon et la société France Télévision et d'une convention de mécénat avec la société Télérama dans le cadre de la saison 2019/2020

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5425 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, L'ASSOCIATION RCF LYON ET LA SOCIETE FRANCE TELEVISION ET D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE TELERAMA DANS LE CADRE DE LA SAISON 2019/2020 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fort de 104 musiciens permanents, l'Orchestre national de Lyon (ONL) a pour actuel directeur musical honoraire le chef américain Leonard Slatkin, qui a été directeur musical de septembre 2011 à juin 2017. Il a pour directeur musical désigné Nikolaj Szeps-Znaider, qui prendra ses fonctions en septembre 2020. Héritier de la Société des Grands Concerts de Lyon, puis devenu orchestre permanent en 1969, l'Orchestre national de Lyon est un établissement de la Ville de Lyon, subventionné par l'État. Il peut répéter et jouer dans une salle qui lui est dédiée, l'Auditorium de Lyon (2100 places). Au-delà des concerts qu'il donne à l'Auditorium, l'ONL se produit dans les plus grandes salles nationales et mondiales. Avec 252 000 spectateurs lors de la saison 2018-2019, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2019-2020, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 200 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, plusieurs acteurs importants ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2019-2020. Il s'agit des entreprises suivantes qui ont proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains ou mécènes de la saison 2019/2020 :

- L'association RCF Lyon,
- La société France TV
- La société Télérama.

Parrainage avec l'association RCF LYON :

L'Association RCF Lyon, a pour activité principale la production la réalisation et la diffusion de programmes radio généralistes, grands public et d'Intérêt Général. La diffusion FM de RCF Lyon est relayée sur les 7 émetteurs de proximité : Lyon 88.4, Bourgoin-Jallieu 95.9, Roanne 88.3, Sainte Foy l'Argentière 101.7, Tarare 95.1, Vienne 94.7 et Villefranche sur Saône 91.7.

La diffusion des programmes de RCF Lyon est également audible sur le site « rcf.fr ».

Le parrainage proposé pour la saison 2019-2020 consistera en la création et la diffusion d'une émission radiophonique dédiée aux coulisses de l'Orchestre national de Lyon et en la promotion de certains concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de RCF Lyon et sur son site internet.

A travers ce parrainage, RCF Lyon souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l’Auditorium – Orchestre National de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RCF LYON	<p>RCF LYON s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de l’émission radiophonique « Les Trésors cachés de l’ONL » animée par un journaliste à raison de 2 émissions par mois entre octobre et juillet, soit 18 émissions sur la saison 19/20. - co-organisation d’une soirée VIP à l’Auditorium de Lyon le dimanche 24 novembre 2019 pour présenter la grille de RCF Lyon et l’émission avec la prise en charge du cocktail pour 65 personnes. - annonce de l’émission « Les Trésors cachés de l’ONL » sur l’antenne de RCF et sur les outils digitaux de RCF Lyon : site RCF : https://rcf.fr/ et blog RCF Lyon. - mise en ligne sur le site internet de RCF de l’intégralité de l’émission dès le lendemain de sa diffusion à l’antenne. 	<p>L’Auditorium-ONL s’engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une insertion du logo RCF dans la brochure de saison 19/20 <u>Montant de la valorisation : 2 000€ HT, soumis à un taux de TVA de 20%, soit 2 400 €TTC</u> - mise à disposition d’une page format 150 mm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de RCF dans les programmes des derniers concerts de chaque mois, de septembre 2019 à juin 2020 <u>Montant de la valorisation : 6 300 € HT, soumis à un taux de TVA de 20%, soit 7 560 €TTC</u> - mise à disposition de 60 places en série 1 pour le concert « Ici-bas » - Dimanche 24 novembre à 20h (38.18 €HT - 39€TTC la place) et 60 places en série 1 pour le concert « Rachmaninov » Mercredi 29 avril 2020 (47.98 € HT - 49 €TTC la place) <u>Montant de la valorisation : 5 171,40 €HT, soumis à un taux de TVA de 2,10%, soit 5 280 €TTC</u> - co-organisation d’une soirée VIP à l’Auditorium de Lyon le dimanche 24 novembre 2019 pour présenter les Trésors cachés de l’Orchestre national de Lyon avec la mise à disposition du salon Ravel avant le concert (accueil personnalisé avec 3 agents d’accueil et un chef de salle, nettoyage et fluides) et la mise à disposition de 60 places en 1ère série pour les invités RCF (cf valorisation plus haut) <u>Montant de la valorisation : 3 000 € HT salon Ravel soumis à un taux de TVA de 20%, soit 3 600 €TTC</u>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		<p>- sur le site internet de l’Auditorium-ONL, création d’une page dédiée à l’émission « Les trésors cachés de l’ONL », faire apparaître le lien vers le site de RCF et faire apparaître l’information sur l’émission sur la page d’accueil du site de l’Auditorium-ONL pendant les 3 jours qui précèdent l’émission</p> <p><u>Montant de la valorisation : 500 € HT, soumis à un taux de TVA de 20%, soit 600 €TTC</u></p> <p>- préparation logistique de l’émission RCF assurée par l’ONL :</p> <p><u>Montant de la valorisation : 2000 € HT soumis à un taux de TVA de 20% soit 2 400 €TTC</u></p>
	<p><u>Valorisation : 18 971.40 € HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 18 971,40 €HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la convention ci-après annexée.

Parrainage avec France Télévisions :

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes.

Dans l’objectif d’accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2019/2020 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Rhône-Alpes.

La société France Télévisions a donc proposé à la Ville de Lyon d’apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2019/2020, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
La Société France Télévisions	-Valorisation de la saison 19/20 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l’adresse : http://rhone-alpes.france3.fr/	<p>- <u>exclusivité du partenariat « Média Télévision Généraliste »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 19/20 (tiré

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>- plan de messages d'autopromotion avec la diffusion de 4 campagnes de 6 messages d'autopromotion, dans les tranches horaires semaine des décrochages régionaux du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche (pour les événements suivants : La journée des tout-petits (dès 3 mois) samedi 30 novembre à l'Auditorium de Lyon, avec France 3. – Campagne en décembre sur Charlie Chaplin et des chefs d'œuvre de Walt Disney en concert et les concerts du Nouvel An avec Offenbach.– Concerts du 20 et 21 février à l'Auditorium de Lyon avec Nikolaj Szeps-Znaider et Jean-Yves Thibaudet – Concerts des 27 et 28 mars à l'Auditorium de Lyon spectacle de Marie-Ève Signeyrole Baby Doll avec la mise en scène l'histoire d'une femme réfugiée, Hourria, au son de Beethoven et de Dhafer Youssef.</p>	<p>à 35 000 exemplaires). Montant de la valorisation : 4 500€ HT Taux de TVA à 20%</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence du Logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes dans la brochure de saison 19/20 Montant de la valorisation : 2 000€ HT Taux de TVA à 20% ▪ une page format 150 mm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de France 3 dans les programmes de salle des concerts concernés par le partenariat. Montant de la valorisation : 1 500 € x 7 = 10 500 €HT Taux de TVA à 20% ▪ l'intégration du logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur tous les supports de communication print (hors programmes de salle et brochure) des 4 événements concernés. Montant de la valorisation : 2 000 € x 4 = 8 000 €HT Taux de TVA à 20% <p><u>-Une signalétique dans le hall de l'Auditorium</u> Montant de la valorisation : 2 040 € HT Taux de TVA à 20%</p> <p>- <u>mise à disposition de France Télévisions des invitations en 1ere série pour la saison 19/20 de l'Auditorium</u>, réparties sur les soirées suivantes : Journée des tout petits – samedi 30 novembre 10 places > Disney en concert - A Silly Symphony – Samedi 21 décembre à 11h : 20 places > Concert ONL avec Nicholaj Szeps-Znaider et Jean-Yves Thibaudet – Vendredi 21 février à 20h : 20 places > Baby Doll – concert ONL mis en</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		scène – Vendredi 27 mars à 20h : 20 places Montant de la valorisation : 2 840.35€ HT Taux de TVA à 2.10 %
	<u>Valorisation : 29 880.35 €HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>	<u>Valorisation : 29 880.35 HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>

Mécénat avec la société TELERAMA :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon a également élaboré un projet associant les acteurs économiques aux saisons musicales de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, à la richesse du répertoire de l'Orchestre national de Lyon et aux différents projets d'actions culturelles.

La société TELERAMA a souhaité accompagner la programmation 2019-2020 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon autour d'un projet de mécénat. A ce titre, le mécène souhaite effectuer au profit de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, un don en nature d'une valeur de 43 500 euros au titre de 6 concerts ou ciné-concerts de la programmation artistique 2019-2020, répartis de la façon suivante :

- 3 modules dans l'agenda des événements avec parution dans l'édition Télérama NATIONALE pour les concerts suivants :

1/ Concert symphonique Brahms/Debussy > 10-12 octobre 2019

Parution du Module dans l'édition nationale du 02/10/19

2/ Concert mis en scène par Marie-Eve Signerolle avec l'ONL, Dhafer Youssef, l'ONL « Baby Doll » > 27-28 mars 2020

Parution du Module dans l'édition nationale du 18/03/20

3/ Ciné-concert « L'Inconnu » de Ton Browning avec orgue > 14 avril 2020

Parution du Module dans l'édition nationale du 01/04/20

- 3 expressos (espace dans la newsletter quotidienne adressée à 170 0000 abonnés) prévus pour les concerts suivants :

1/ Soirée spéciale et concert symphonique / Afterwork #1- 30 octobre 2019 >

Parution de l'espresso dans la Newsletter du 21/10/19

2/ Concert symphonique musique du monde avec Anouchka Shankar et l'ONL > 1er février 2020

Parution de l'espresso dans la Newsletter du 24/01/20

3/ Concert symphonique Le Jeune Stravinski > 4 avril 2020

Parution de l'espresso dans la Newsletter du 26/03/20

Les contreparties qui seront apportées à Télérama consisteront notamment :

- Insertion du logo dans la brochure de saison 19/20 de l'Auditorium-ONL (35 000 exemplaires)
Valorisation : 2 000 €
- Pleine page réservée dans le programme de salle des 6 concerts suivants :
 - Concert symphonique Brahms/Debussy > 10-12 octobre 2019
 - Soirée spéciale et concert symphonique / Afterwork #1- 30 octobre 2019
 - Concert symphonique musique du monde avec Anouchka Shankar et l'ONL > 1er février 2020
 - Concert mis en scène par Marie-Eve Signerolle avec l'ONL, Dhafer Youssef, l'ONL « Baby Doll » > 27-28 mars 2020
 - Concert symphonique Le Jeune Stravinski > 4 avril 2020
 - Ciné-concert « L'Inconnu » de Ton Browning avec orgue > 14 avril 2020

Montant de la valorisation : 6 000€(1000€la page intérieure)

- Insertion du logo sur le site internet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, assorti d'un lien vers le site de l'hebdomadaire

Montant de la valorisation : 150 €

- Mise à disposition d'invitations et / ou d'un tarif préférentiel et avantages pour Télérama Sorties
 - Ciné-concert Star Wars – jeudi 25 juin 2020
Mise à disposition de 2 places à 67.58€= 135.16€
 - Concert jazz Khalifé > 24 février 2020
Mise à disposition de 20 places en 1^{ère} série à 38,20€= 763,96€
 - Concert Baby Doll > 27 et 28 mars 2020
Mise à disposition de 20 places en 1^{ère} série à 47.99€= 959,84€

Montant de la valorisation : 1858.96€

Le mécénat correspondant est formalisé dans la convention annexée au présent rapport. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon ont été strictement évaluées à 10 008.96 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société France Télévision et l'association RCF Lyon dans le cadre de la saison 2019/2020 sont approuvées.
- 2- Les dépenses correspondant à l'apport du parrain seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2020, nature 6231, opération MOYGEN pour 48 851,75 € HT.

- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2019, natures 7088,7062 opération MOYGEN pour 48 851,75 €HT.
- 4- La convention de mécénat susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, et la société TELERAMA dans le cadre de la saison 2019/2020 est approuvée.
- 5- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER